Publié par:
REISO.org
REVUE D'INFORMATION SOCIALE

Le nouveau charité-virus



OrnaW / Pixabay

La crise du coronavirus a modifié les formes d'aide aux personnes en situation de pauvreté. Plus précisément : certains types d'aide se développent alors que d'autres restent dans l'ombre. De ce fait, la place du travail social se transforme, du moins provisoirement. Trois observations pour y réfléchir.

Par ***Véréna Keller***, professeure honoraire HETSL-HES-SO, vice-présidente d'AvenirSocial Suisse, Genève

Premièrement, l'aide humanitaire est mise en spectacle. La Suisse entière s'est émue des images de longues files de milliers de personnes attendant un colis alimentaire d'une valeur de 20 francs ou un peu plus, à Genève et ailleurs. De nombreuses communes ont organisé des distributions alimentaires et de vêtements, des Villes ont renforcé leurs dispositifs d'hébergement d'urgence pour personnes sans abri. L'action humanitaire semblait constituer la seule réponse possible en situation de crise, disqualifiant par là les aides publiques, assurancielles et assistancielles pourtant bien supérieures en termes de montants accordés et durables. Mais les aides publiques n'étaient peut-être pas suffisantes ni accessibles à tous ni adaptées à la situation.

Le bénévolat et les œuvres d'entraide

Deuxièmement, le bénévolat est omniprésent. Durant le confinement, on ne comptait plus les appels aux bénévoles invités à faire les courses et sortir les chiens des « personnes vulnérables ». La Chaîne du bonheur récoltait des sommes records, des citoyens et citoyennes apportaient nourriture et vêtements pour « les plus démuni?e?s » distribués par une infinité d'équipes. Tout le monde se devait d'être « solidaire ». La Croix Rouge remerciait ses « héros bénévoles » et obtenait de les faire passer en priorité dans les files d'attente des Migros. Autant d'actions qui pouvaient créer des liens mais aussi aider les bénévoles à lutter contre le sentiment d'impuissance devant la crise.

Troisièmement, la place des œuvres d'entraide se renforce. Plusieurs cantons ont accentué la délégation de l'aide à des œuvres d'entraide et des services en dehors de l'aide sociale. Le canton de Fribourg a décidé d'accorder un million « aux plus démuni?e?s » qui « rechignent souvent à recourir à l'aide sociale » ; le fonds sera géré par les œuvres d'entraide. Genève a inventé des aides spécifiques ponctuelles pour personnes sans statut légal, et le Jura a ouvert un fonds d'aide d'urgence également géré par les œuvres d'entraide. Il se crée des aides de seconde zone car, tel est le message, tous les pauvres ne sont pas égaux.

L’humanitaire et la compassion

Les trois observations révèlent et renforcent, me semble-t-il, une tendance à l’aide d’urgence au détriment du droit. Le sociologue et médecin Didier Fassin observe, en France dès les années 1990, de nouvelles politiques sociales désormais « fondées sur l’humanitaire et la compassion et non plus sur la justice sociale et l’égalité ». Ce « traitement compassionnel de la question sociale » permet « d’afficher une préoccupation publique qui relève toutefois de la sollicitude plutôt que de la solidarité » [1].

La catégorisation – la hiérachisation – des publics s’accentue. Si les salarié·e·s et les indépendant·e·s peuvent obtenir des prestations d’assurance proches de leur revenu antérieur, aux conditions d’accès simplifiées et aux durées élargies, il en va tout autrement des personnes devant s’adresser à l’aide sociale. Elles peuvent obtenir un minimum vital d’un montant insuffisant et aux conditions d’accès quasiment aussi compliquées qu’avant la crise. Seul le canton du Jura (à ma connaissance) a véritablement simplifié les règles, en augmentant la prestation de base de 15%. Enfin, des aides en nature, très modestes et incertaines, sont destinées aux personnes sans accès à l’aide sociale et, plus choquant encore, à celles qui risquent l’expulsion si elles perçoivent une aide sociale.

Les conditions dignes d’un pays riche

Dans ce contexte, les mandats du travail social se transforment. L’approche caritative non professionnelle se renforce. Les travailleurs et travailleuses sociales sont plus souvent chargé·e·s de coordonner et d’encadrer le bénévolat, de planifier et de gérer les activités des œuvres d’entraide. Le travail social comme une activité polyvalente d’accompagnement individualisé semble encore perdre de sa pertinence. Ce n’est peut-être pas grave – tous les métiers se transforment – pour autant que ces changements soient explicites. Et pour autant qu’une même garantie de l’existence soit enfin assurée à toutes et à tous à des conditions dignes d’un pays riche.

Cet article appartient au dossier spécial «Travail social et Covid-19» coordonné par la Haute école de travail social Fribourg et REISO.

[1] Fassin, Didier (2004). Des maux indicibles indicibles : sociologie des lieux d’écoute, p.184.